

NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

VAL-D'OR, LE 10 NOVEMBRE 2023. – Dès le 1^{er} avril 2024, et ce, afin d'uniformiser son service de collecte des matières résiduelles, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) appliquera une nouvelle réglementation qui comprend l'obligation des bacs roulants, leur emplacement et le bannissement des sacs bleutés pour collecter les matières recyclables.

Bacs obligatoires

Voici ci-dessous les seuls formats que les citoyens, ainsi que les industries, commerces et institutions (ICI), devront respecter afin que leurs matières soient collectées.

Type de collecte	Formats de bacs permis	Couleur acceptée
Déchets	240 et 360 litres à prise européenne. (+ les conteneurs pour les ICI)	Autre que bleu ou brun
Recyclage	240 et 360 litres à prise européenne. (+ les conteneurs pour les ICI)	Bleu
Matières organiques	80, 240 et 360 litres à prise européenne. (+ les conteneurs pour les ICI)	Brun

Par ailleurs, les citoyens devront toujours s'assurer que leurs bacs soient en bon état de propreté et de solidité. Tout préposé à la collecte peut refuser de vidanger un bac mal entretenu, non déneigé ou brisé. De plus, la MRCVO n'enlèvera pas les matières déposées directement sur la bordure de chemin ou dans des contenants autres que ceux identifiés dans le tableau ci-dessus. Ainsi, les sacs en plastique transparent ou teinté de bleu servant à amasser des matières recyclables ne seront plus admis.

« La plupart des centres de tri ne les acceptent plus. De plus, comme nous visons l'automatisation de notre flotte de camions, ce serait contre-productif que le conducteur ait à descendre de son véhicule à chaque porte pour ramasser les sacs au sol », précise M. Martin Ferron, préfet de la MRCVO.

Vers l'automatisation

D'ici le printemps prochain, les citoyens de toutes les municipalités du territoire devront disposer du même équipement pour la collecte, et ce, afin d'optimiser les opérations de la MRCVO en uniformisant tous les secteurs.

« Nous avons mis sur pied un plan pour l'amélioration en continu de nos services aux citoyens et cela passe par des changements dans nos habitudes. Nous serons bientôt prêts à optimiser la collecte des matières résiduelles grâce à nos futurs véhicules automatisés. Nous devons alors mettre en place ce qu'il faut pour aller de l'avant », déclare M. Ferron.

Les véhicules automatisés, qui ne nécessitent qu'une seule personne à bord, permettront également à la MRCVO d'assurer la collecte des matières résiduelles sans être freiné par le manque de main-d'œuvre.

« Nous aurons toujours besoin d'employés sur le terrain pour réaliser la collecte manuelle, car certains secteurs ne sont pas adaptés pour les camions automatisés. Être moins dépendant de la main-d'œuvre est un défi sur lequel nous travaillons », souligne M. Olivier Jacob, directeur des opérations de la collecte des matières résiduelles à la MRCVO.

Emplacement des bacs

De plus, les bacs roulants devront tous être disposés de la même façon en bordure de chemin. Les poignées qui permettent de déplacer le contenant devront être dirigées vers le domicile ou l'établissement, afin de permettre au bras mécanique des camions automatisés de vider leur contenu.

« Cette nouvelle réglementation s'annonce très prometteuse, car nous aurons tous les outils en main pour rendre notre travail plus efficient. Les citoyens seront les premiers à en bénéficier », conclut M. Jacob.

Pour toute question, les citoyens sont invités à prendre contact avec la MRCVO via la Ligne Info-Récup au 819-874-VERT (8378) ou au infovert@mrcvo.qc.ca.